YERRES

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : OC/ED/CD/SM

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture
le 25 JUIL. 2017 et de la publication
le 25 JUIL. 2017
Le Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Arrêté n° 2017/286
(série A)

OBJET : arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juillet 2017 relatif à l'élection des Adjoints au Maire,

ARRETE

Article 1er : Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, est déléguée pour toutes les questions relatives aux affaires sociales, au logement, à l'handicap, aux affaires générales et au personnel communal.

Article 2 : En cette qualité, elle aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

Article 3 : Cette délégation prendra effet à compter de la publication et de la transmission du présent arrêté au Représentant de l'Etat.

Article 4 : le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressée.

Fait à Yerres, le 24 juillet 2017

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20170725-2017-286-AR
Date de télétransmission : 25/07/2017
Date de réception préfecture : 25/07/2017

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98